Argancy 2013

Avril

N° 71

Sommaire

Conseil municipal du 8 janvier 2013 4

Travaux

Boulodrome couvert 8
Logements seniors 8
Chemin « Champ aux oies » 9
Toiture de la salle des fêtes 9
Efficacité du mur antibruit 9

Vivre à Argancy

Argancy fête Noël 10
Voeux du maire 11
Concert du nouvel an 11
Accueil des nouveaux arrivants et remise de médailles 12
Petites championnes 14
90 ans de M. BOUDEAUX 14
DVD des étangs 15
Visite des jardins en Lorraine 16
Concours des maisons fleuries 17
Marché fermier 17

Bibliothèque

Animations 18

Groupe scolaire

Ski à l'école 20
Epiphanie 21
Chandeleur 21
Carnaval 22
Recette des beignets de carnaval 22

Vivre ensemble

Le civisme à Argancy-Olgy-Rugy 23
Gardons notre village propre 24
Ne nourrissez pas les renards 25

Sécurité

La sécurité des personnes âgées 26

Quelques messages

Messages de nos concitoyens 28

A savoir

Faut-il un éthylotest dans sa voiture 30

Etat-civil 31

Horaires des messes 31

Edito

Les beaux jours reviennent, les gens remettent le nez dehors. La bonne humeur, liée à nos journées qui s'allongent, fait plaisir à voir.

En février vous avez été destinataires d'un CD sur les étangs intitulé :
« Bienvenue chez vous ».

Je pense que, comme moi, vous avez été émerveillés par les images de cette nature, que nous côtoyons tous les jours, mais que nous ne prenons pas le temps de regarder de cette façon. C'est le fruit de longs moments de patience et d'observation. Vous pouvez voir, dans le générique, que c'est l'œuvre d'un jeune originaire de la commune. Nous ne pouvons que le féliciter. Nombreuses sont les personnes qui nous ont fait connaître leur étonnement quant à la qualité du travail réalisé. Bravo Franck, ta prestation est appréciée par tous.

A mon tour je me permets de vous dire « Bienvenue chez vous ». En effet si la commune change, s'agrandit et s'embellit c'est parce que chacune et chacun y met du sien. De l'élu au citoyen en passant par le responsable associatif, les prestataires de service, le personnel communal, chacun est concerné et personne n'en a le monopole. Cela va de l'embellissement et du fleurissement de chaque propriété, de chaque village, de chaque rue, de chaque place et placette ainsi que de l'endroit le plus retiré.

Avec l'arrivée du printemps, je vous souhaite de bien préparer vos jardins ainsi que vos vacances qui se profilent à l'horizon.

Edmond SPEYER
Adjoint au Maire

Construction du boulodrome couvert et de la salle d'activités

Résultat de l'appel d'offres du lot n°11 « Electricité »

Les réponses à l'appel d'offres du marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités » pour le lot n° 11 « Electricité » ont donné les résultats suivants :

- Société HACQUARD Francis à ROMELFING 34 070,25 € HT
- Société LONGUEVILLE SAS à MARLY 61 379,75 € HT
- Société SATEL à MARLY 35 282,00 € HT
- Société EGIB à THIONVILLE 43 460,85 € HT
- Société DE NARDA ELEC. GENERALE à ARS /MOSELLE 49 598,50 € HT
- Société COME ELEC. GENERALE à METZ 50 073,57 € HT
- Société HOFFMANN SAS à THIONVILLE 39 623,70 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres communale a vérifié les offres faites par les entreprises. La commission propose de retenir la société la mieux disante : Société HACQUARD Francis à ROMELFING

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, confirme le choix de la commission d'appel d'offres et charge Monsieur le Maire de notifier le marché à la Société HACQUARD Francis.

Avenant concernant le lot menuiseries extérieures

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 correspondant au lot n°6 « menuiseries extérieures ».

- Titulaire du marché : entreprise BONECHER à SEMECOURT
- Montant du marché initial 70 846,08 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 + 39 113,80 € HT
- Nouveau montant du marché 109 959,88 € HT

Le conseil municipal accepte, par 12 voix pour et 3 abstentions, cet avenant n°1 du marché «construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités». Monsieur le Maire est chargé de son application.

Rectificatif de l'avenant « Entreprise Colas »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rectification à apporter aux travaux complémentaires du lot n° 2 «terrassements» pour le marché du boulodrome couvert et de la salle d'activités.

La dépense supplémentaire pour la partie terrassement est de 13 670,80 € HT et non de 13 010,80 € HT comme inscrit dans la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2012.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre, accepte cette rectification.

Réalisation d'une fresque

Suite aux différentes fresques réalisées sur la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser une fresque au boulodrome couvert et dans la salle d'activités. Il présente trois devis de l'association *1 phase 2 styles*.

Devis DC 019 « décoration des murs intérieurs du boulodrome couvert » :

- Coût des travaux : 11 900,00 € TTC
- Surface à peindre : 171 m²

Devis DC 020 « décoration du mur intérieur de la salle d'activités » :

- Coût des travaux : 5 900,00 € TTC
- Surface à peindre : 75 m²

Devis incluant le devis n° DC 019 et 020 « décoration des murs intérieurs du boulodrome couvert et de la salle d'activités » :

- Coût global des travaux : 17 800,00 € TTC
- Remise de 10 % sur la totalité - 1 780,00 €
- Soit un coût total de : 16 020,00 €TTC

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, accepte le devis incluant les deux fresques ainsi présenté.

Annulation de cession de terrains

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler, en partie, la décision de conseil municipal prise le 16 novembre 2012 concernant la vente de parcelles de terres pour le lotissement « les prairies » à Rugy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus céder ces parcelles de terres à la Société dénommée « LOGANE-IMMO » et charge Monsieur le Maire d'en informer le lotisseur.

Attribution numéro et nom de rue à Rugy

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer au chemin d'exploitation reliant le CD1 à l'habitation de Monsieur et Madame BERNARD un nom et un numéro.

Le conseil municipal après débat, décide, par 13 voix pour et 2 abstentions, de donner le nom « En Forge » à ce chemin d'exploitation et d'attribuer le numéro 1 à l'habitation située sur ledit chemin.

Remise du label « Ville Internet »

La remise des labels « VILLE INTERNET 2013 » a eu lieu le 31 janvier 2013 à l'Opéra-Théatre de Metz, sous l'égide de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement, Cécile DUFLOT.
Argancy a reçu 1 @ lors de cette cérémonie. Cette labéllisation souligne la volonté politique, l'efficacité des services et les moyens mis en place pour déployer un véritable service public numérique à la disposition de l'ensemble des habitants de notre collectivité.

Protection sociale complémentaire des agents

Suite à la nouvelle réglementation relative à la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une participation de :

- 20 € pour le risque santé,
- 10 € pour le risque prévoyance garantissant le maintien de salaire des agents en cas d'absence.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2013, les agents doivent adhérer individuellement à des contrats de protection sociale complémentaire labellisés pour prétendre à cette participation.
D'autre part, Monsieur le Maire propose ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
Vu la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 28 novembre 2012 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Moselle va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1er janvier 2014.

Décision modificative de crédit

Le Maire d'ARGANCY,

Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,
Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 – dépenses imprévues,
décide d'affecter à l'article insuffisamment doté les crédits ci-contre :

Décision modificative de crédit n°3

Section Investissement		
Dépenses		
Article	**Libellé programme**	**Montant**
020	Dépenses imprévues	-2500 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2500 €
	Totaux	**0**

Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises lors des conseils municipaux suivants :

- Conseil municipal du 17 août 2011,
- Conseil municipal du 07 octobre 2011,
- Conseil municipal du 18 novembre 2011 et,
- Conseil municipal du 1er juin 2012.

Il rappelle, également, l'arrêté du Préfet n° 2012-DCTAJ/1-042 du 20 octobre 2012, reçu en date du 23 octobre 2012, fixant le périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ et du Sillon Mosellan.

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, **se prononce contre** le périmètre envisagé par le Préfet dans l'arrêté précité, aux principaux motifs :

1- La fusion ainsi arrêtée est contraire aux principaux objectifs de la loi, notamment le principe de solidarité financière,
2- Les modifications envisagées dans la répartition des délégués qui modifie l'actuelle représentativité de la commune,
3- Le risque de déséquilibre entre les contributions et les services obtenus, ainsi que l'absence totale d'homogénéité entre les différentes populations, tant dans leurs attentes que de leur composition,
4- Les nombreuses incertitudes notamment fiscales sur la situation financière de la future entité,
5- L'absence totale de solidarité notamment financière avec les Communautés de Communes telles Haut Chemin et Pays de Pange,
6- Les attentes de services profondément différentes parmi les habitants de l'entité issue de la fusion,
7- Les modalités très discutables et contestées du choix de cette fusion,
8- L'absence totale d'intérêt pour la commune à cette fusion au demeurant contraire à la lettre et à l'esprit de la loi,
9- La décision prise de contester l'arrêté Préfectoral du 20 octobre 2012 par devant le Tribunal Administratif.

Prêt à usage sur un bien foncier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prêt à usage sur un bien foncier est une convention proposée par le Conseil Général pour le fauchage d'une prairie sur le site classé ENS entre l'étang Chocolat et la Moselle.
Les contraintes dans le cahier des charges étant importantes, le GAEC des Vantaux à RUGY, se propose, à partir du 1er avril 2013 et jusqu'au 31 octobre 2013, d'entretenir cette prairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

Rectification passée en conseil municipal du 7 mars 2013

Il fallait lire :

- « pâturage » et non « fauchage »
- « Etang de la SAFE » et non « étang Chocolat »

Nouvelle décision du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prêt à usage sur un bien foncier est une convention proposée par le Conseil Général pour le pâturage d'une prairie sur le site classé ENS entre l'étang de la SAFE et la Moselle.
Les contraintes dans le cahier des charges étant importantes, le GAEC des Vantaux à Rugy, se propose à partir du 1er avril 2013 et jusqu'au 31 octobre 2013 d'entretenir cette prairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

Travaux

Boulodrome couvert

La construction du boulodrome couvert et de la salle d'activités se termine. Les huisseries sont posées, les entreprises procèdent aux finitions intérieures.
Le bâtiment sera opérationnel au printemps.

Logements seniors
Bibliothèque/médiathèque
Logements communaux

C'est une réalisation définie par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et par la commune d'Argancy. Ce projet s'inscrit dans le contexte de qualification de la Place Anne de Méjanès.
Le projet architectural s'organise autour d'un bâtiment en L, compact, libérant les limites parcellaires. C'est une construction à ossature bois, avec une isolation par laine de bois et de chaux et avec récupération des eaux de pluie.
Actuellement, les travaux n'ont pas de retard malgré les intempéries du début d'année. Ils devraient être terminés pour octobre 2013.

Réfection de la toiture de la salle des fêtes

Chemin « Champ aux oies »

Début des travaux du chemin dit « Champ aux oies ».
Dédié aux piétons et aux cyclistes, ce chemin fera la jonction entre la rue de la Côte et la rue de Bussière.

Le mur antibruit de l'autoroute A4, est-il efficace ?

La municipalité a confié à la société ACOUPHEN la prise de mesures acoustiques afin de vérifier l'efficacité du mur antibruit de l'autoroute A4. Ces mesures comparées à celles effectuées en 2008 ont permis de montrer que les niveaux sonores avaient baissé.
Aux endroits les plus exposés au bruit (rue des Pêcheurs et rue aux Champs), le gain acoustique est compris entre 5 et 10 dB.
Aux points de mesures les moins exposés, ou plus en retrait, (rue des Prés), le gain acoustique se situe entre 2 à 6 dB.

A tous les points de contrôle, les niveaux sonores tant diurnes que nocturnes, sont inférieurs de 5 à 10 dB aux seuils réglementaires.

Argancy en habit de lumière pour les fêtes

Le Père Noël en balade à Argancy avant le grand jour !

Voeux du maire

Les habitants ont participé en nombre à la traditionnelle cérémonie des vœux qui s'est déroulée dans la salle des fêtes. Patrick ROZAIRE a informé l'assistance du travail réalisé par toute l'équipe municipale et de la réalisation des chantiers en cours. Il a également mis l'accent sur l'intercommunalité. Un peu plus tard, l'excellente prestation de Vents d'Est, orchestre d'harmonie intercommunale dirigé par Sébastien BERETTONI a permis à tous de passer un très bon après-midi qui s'est terminé par le partage de la galette des Rois.

Concert du Nouvel An

Dimanche 3 mars 2013 à la Salle des Fêtes ...

Accueil des nouveaux arrivants

Le 3 mars 2013, Patrick ROZAIRE, Maire et son Conseil Municipal recevaient les 23 nouveaux foyers venus s'installer dans notre belle commune : 6 à ARGANCY, 15 à OLGY et 2 à RUGY.
Ils ont reçu une pochette contenant toutes les informations utiles sur nos trois villages. Bienvenue à tous !

Patrick ROZAIRE a particulièrement insisté, dans son discours, sur l'importance des associations locales pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au sein d'une communauté existante. C'est autour d'un copieux buffet que chacun et chacune a pu dialoguer tant avec les membres du conseil municipal qu'avec les représentants des associations locales invitées.

Remise des médailles du travail

11 personnes ont été récompensées pour la longévité de leur carrière. La municipalité leur a offert une bouteille de champagne avec un mot de félicitations.

Médailles Grand Or (40 ans)
- Lysiane HAUT
- Roman IVANOV

Médaille d'Or (35 ans)
- Eliette DUNAND
- Pascal MORTELETTE
- René PULL
- Pierrette RIVIERE

Médaille de Vermeil (30 ans)
- Sylvain CLAUDEL
- Anne-Marie LAPOINTE
- Michel NENICH
- André NOIREZ
- Dominique RIVIERE

Accueil des nouveaux-nés de l'année

En 2012, 12 bébés (9 à Olgy et 3 à Argancy) sont venus grossir les rangs de notre population. Chacun d'entre eux a reçu un chèque de 55 € accompagné d'une jolie carte de félicitations.

Nathan LARGNIER	né le 1er janvier	Léo HERZOG	né le 10 août
Chloé CARMONA DRUESNE	née le 21 avril	Juliet DEMETTE	née le 9 septembre
Quentin PASQUALOTTO	né le 27 avril	Cyrielle OSTERROTH	née le 11 septembre
Noéline LES	née le 29 avril	Louise MAYER	née le 2 octobre
Léa GUEUGNON	née le 9 juillet	Tristan ROUSSEAUX	né le 10 novembre
Linaelle CLEMENT	née le 25 juillet	Rose LOVENJAK	née le 6 décembre

Remise des prix du concours des maisons fleuries

23 personnes ont été récompensées pour le fleurissement de leur habitation. La mairie par le biais de Marie-Thérèse Perrin, responsable de l'opération, a remis à toutes ces mains vertes des prix sous forme de bons d'achat et la photographie de leur maison fleurie. Elle les a félicitées et remerciées pour l'embellissement qu'elles apportent au village. Le jury a souhaité récompenser plus particulièrement M. et Mme KIRCH-MOERSCHEL pour l'ensemble harmonieux et très coloré.

Julia et Perrine championnes de Moselle

Julia ZANNOL et Perrine FUHRMANN, deux jeunes gymnastes d'Argancy ont remporté la médaille d'or dans la catégorie Division critérium 2 cadettes en équipe, lors du championnat départemental qui s'est déroulé à THIONVILLE. Elles sont championnes de Moselle. Félicitations !

Raymond BOUDEAUX a fêté ses 90 ans

Patrick ROZAIRE, Jocelyne EMMENDOERFFER et Marie-Thérèse PERRIN se sont rendus, au nom de la Municipalité, au domicile de Raymond BOUDEAUX pour fêter son anniversaire.
Pour marquer cet événement, corbeille gourmande, chocolats et gâteau lui ont été offerts, en lui souhaitant encore de très longues années.

Découvrez ou redécouvrez les étangs d'ARGANCY

Un DVD réalisé sur le site des gravières, classé Espace Naturel Sensible a été distribué à l'ensemble de la population.
Il s'agit de deux films réalisés par Franck VIGNA sur ce site magnifique, riche en espèces animales et végétales.

Visite des jardins en Lorraine
Jeudi 20 juin 2013

Le jardin de la FRANCHE-MOITRESSE : un jardin d'esthètes à EULMONT (54)

Ancienne métairie, la maison d'Emmanuel HÉRÉ (1705-1763), architecte de la place Stanislas à NANCY, avait été exemptée d'impôts par Charles III en 1570 d'où son nom de FRANCHE-MOITRESSE.

Passé le portail à fronton brisé, on traverse une petite cour où trône un très vieux Robinier de 3 m de circonférence et une vaste entrée pour gagner la terrasse. De là, on aperçoit un premier jardin situé en contrebas. Au loin, le célèbre Pain de Sucre, mamelon terreux domine le pays. Plusieurs jardins se succèdent et la balade se termine par un arboretum. En quittant ce jardin on est encore habité par son exubérance, ses formes sculpturales, ses fleurs et son histoire romantique. Lieu de plaisir et de sensibilité, il reste à l'image de ses créateurs, fins botanistes et amoureux authentiques.

Jardin botanique de Montet à VILLERS-LÈS-NANCY

Un alpinum, un arboretum, une roseraie, des collections systématiques, historiques, ornementales ainsi que des serres tropicales composent le parc botanique le plus étendu de France.

Le jardin des senteurs à PONT-À-MOUSSON

Installé dans le cloître, au cœur de l'abbaye, ce jardin a été créé en 2009 par Marc LECHIEN à l'occasion de l'exposition « Jardin des senteurs – parfum de cristal » et a nécessité la plantation de 6861 plantes. Tout en respectant le tracé originel, le jardin des senteurs offre un magnifique bouquet odorant de plantes qui entrent dans la composition des parfums : lavandes, santolines, roses, lys, jasmin, origans, bigaradiers... ainsi qu'une collection de pélargoniums aux parfums délicieux de menthe, citronnelle, eucalyptus, pin cèdre, orange. Vous aurez également la possibilité de vous promener dans le parc le long de la Moselle.

Comme les années précédentes, la municipalité apporte une participation à cette sortie. Le prix est de 25 € par personne.
Pour s'inscrire :

Marie-Thérèse PERRIN : 03 87 77 85 36
Liliane ZANNOL : 03 87 77 84 13

Visite guidée du Jardin des Traces à Uckange

Créer un jardin remarquable sur une friche industrielle paraissait un défi impossible à relever. Planté en terrain hostile, le Jardin des Traces est construit en volume, créant des atmosphères et des ambiances particulières. Traversé par un chemin futuriste, ce jardin à thèmes est un lieu de promenade dédié à la mémoire ouvrière.

Nous vous proposons une visite guidée du Jjardin des Traces et du Haut-fourneau U4 en nocturne, un vendredi à partir de 20 h 30. Le déplacement se fera en covoiturage. Inscriptions auprès de Liliane ZANNOL ou Marie-Thérèse PERRIN.

Concours des maisons fleuries

Comme chaque année, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement du village. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées .
L'objectif est d'inciter les habitants à embellir notre cadre de vie et de favoriser les échanges de voisinage. Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance. La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants au concours selon des critères bien définis.
Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été

Deux catégories sont retenues :

- **Les maisons avec jardin**
- **Façades et jardinets**

On ne peut comparer que ce qui est comparable !

Les maisons retenues sont celles dont l'embellissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste.
Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du jury ne peuvent concourir.
Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.
Une remise de prix, accompagnée d'une exposition photo, permettra de revivre les bons moments du concours.

Critères de sélection

- L'embellissement de la commune
- L'harmonie générale se dégageant des arrangements
- L'entretien régulier tout au long de l'été
- Dans un souci écologique : réhabiliter certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées (gaura, camomille dorée, verveine, népéta, diascia, cosmos, lobélia, agapanthe, hémérocalle...) qui nécessitent peu ou pas d'arrosage
- Un effort d'originalité supplémentaire pour les maisons primées l'année précédente.

Troc aux plantes et marché fermier

Un dimanche sous le signe de la nature et du terroir.

La municipalité en partenariat avec les membres du jury des maisons fleuries, organise dimanche 14 avril de 10 h à 18 h à la salle des fêtes, un troc aux plantes et un marché fermier.

Le temps est venu de diviser, de replanter, de préparer son jardin pour la belle saison, le troc aux plantes permet les échanges. Si vous n'avez rien à échanger ou à donner vous serez les bienvenus et vous repartirez avec des plantes de votre choix sans oublier de précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amateurs de jardin.

En parallèle vous découvrirez des produits du terroir : confitures, farines, produits bio, saucissons, terrines....

Et devant la salle des fêtes, Antoinette et son équipe feront griller des porcelets que vous aurez la possibilité de déguster en assiette avec accompagnement. Buvette et pâtisseries tout au long de la journée.

L'entrée est gratuite.

Bibliothèque

Lire avec plaisir

La bibliothèque communale s'installera bientôt dans le nouveau bâtiment en construction Place Anne de Méjanès. Plus grande, elle sera plus accueillante et plus facile d'accès.
En attendant, Aline et Sophie vous accueillent 5 rue de Bussière à Argancy le mercredi de 15H à 18H et le vendredi de 15H30 à 18H30.
Pour 2 € seulement par an ne boudez pas votre plaisir de lire !

La bibliothèque reçoit régulièrement les dernières nouveautés littéraires. Voici quelques exemples des dernières acquisitions.

Romans adultes

Philippe BESSON	Delà, on voit la mer
Gilbert BORDES	La tour de Malvent
Françoise BOURDIN	BM blues
Lorraine FOUCHET	Couleur champagne
Gérard GEORGES	Le bal des conscrits
Colombe SCHNECK	La réparation
Christian SIGNOL	Au cœur des forêts

Romans policiers

MALLOCK,	Le cimetière des hirondelles
Valentin MUSSO	Le murmure de l'ogre
Robert POBI	L'invisible

Romans adolescents

Johan HELIOT	Dans la peau d'une autre
Anne ROBILLARD	Qui est Terra Wilder?
Angie SAGE	Magyk T6

Bandes dessinées

Le donjon de Naheulbeuk 11
Les légendaires 15
L'agent 212 n°23
Marsupilami 26
La rose écarlate 8
Lou 6

Mangas

BLEACH 49 et 50
SHUGO CHARA 12
PLUTO 6
NARUTO 55 et 56

Animations de la bibliothèque

Des poils sous la peau
Mercredi 23 janvier 2013

Les enfants ont voyagé au pays des hommes, au pays des loups et ont découvert que chacun, chacune avait des poils sous la peau.
Le loup ne se cache pas seulement au fond des bois, il est peut-être là, tapi en nous. Des contes et superstitions autour du loup et de la bête, racontés par Léa PELLARIN, ont émerveillé les participants.

Prochaines animations

Contes de printemps

Mercredi 29 mai 2013 à 16h
à la bibliothèque
Spectacle animé par Léa PELLARIN

Contes des saisons, pour les amoureux de la nature et les voyageurs !
Prendre les chemins de l'imaginaire, regarder et redécouvrir la nature qui naît à chaque nouvelle saison et recueillir les graines d'histoires au pied du Grand Arbre Monde.

Eclats de bois

Mercredi 12 juin 2013, dans le cadre de la manifestation "INSOLIVRES", la bibliothèque propose un spectacle original « en extérieur », aux étangs d'Argancy.

Contes en promenade, ou en spectacle.

Qu'il soit gardien de la forêt, ancêtre, échelle vers les cieux, urbain ou généalogique, l'arbre occupe nos vies et nos imaginaires de toutes ses racines, ses branches et ses fruits. N'avez-vous jamais posé votre tête au pied d'un grand arbre pour profiter du chant du vent dans les feuilles ? Ces vieillards veillent, parlent peu mais recèlent dans leur coeur de bois bien des histoires. Comme lorsque l'on monte sur un arbre, « Eclats de bois » vous laisse choisir votre branche : la balade, le spectacle de contes, ou encore la rencontre poétique.

Eclats de Bois est né de la rencontre de deux conteurs qui se sont retrouvés autour de l'arbre. L'un a grimpé dans les racines, l'autre est descendu dans les branches, et les deux en ont fait l'écorce de leur parole, tissée de mythes, de contes de sagesse, merveilleux ou urbains, de chants, de poésie et de musique.

Cette animation sera proposée par Léa PELLARIN et Julie ANDRÉ, violoncelliste. Cette manifestation sera suivie d'un goûter offert par la municipalité.

Venez nombreux !

Groupe scolaire

Diplôme de ski

Les élèves de grande section de l'école maternelle d'Argancy ont convié leur famille, M. le maire et les moniteurs de ski à une agréable manifestation dans leur école pour la remise de leur diplôme de ski.

Huit semaines de travail à raison d'une séance par semaine leur ont permis d'aborder cette activité physique dans d'excellentes conditions tant matérielles que pédagogiques. Intimidés mais néanmoins très fiers d'eux devant un aussi nombreux public, les élèves ont d'abord assisté à une projection relatant leurs exploits avant de recevoir leur diplôme remis par les moniteurs et leur maîtresse. Une envie de réussir suivie de progrès conséquents de tous malgré un travail dans des conditions inhabituelles (froid, neige), d'excellents résultats lors du passage de leur brevet de skieur ont étonné plus d'un adulte.

C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école, depuis l'ouverture du Snowhall d'Amnéville, d'inscrire au programme d'éducation physique cette activité, certes insolite, dans notre région, mais d'une grande richesse tant du point de vue physique que du point émotionnel et qui amène, au quotidien, dans la classe, une découverte concrète d'un milieu particulier.

Epiphanie

Le mois de janvier a donné l'occasion de célébrer l'épiphanie à l'école. En effet, c'est dans un esprit de partage et de convivialité que les élèves de Moyenne Section et Grande Section ont préparé pour tous leurs camarades de l'école d'excellentes galettes des Rois.

Ces préparations culinaires sont toujours réalisées dans un souci d'apprentissage dans les différents domaines scolaires. Elles offrent également la possibilité aux enfants d'être tous réunis autour d'un bon goûter commun !

Bien sûr, les fèves dissimulées dans les galettes ont suscité beaucoup d'intérêt et c'est avec une certaine fierté que les Rois et Reines se sont vus couronnés en ce début de nouvelle année.

Rois et reines du CM2

Pour fêter dignement l'Epiphanie, les élèves du CM2 se sont transformés en apprentis cuisiniers. Ils ont mis en œuvre la traditionnelle recette à base de frangipane. Avec beaucoup de plaisir et de concentration, ils ont réalisé leurs propres galettes des rois. C'est ensuite avec impatience qu'ils ont partagé celles-ci espérant avoir une des précieuses fèves. Le hasard et la chance ont ainsi désigné trois souverains qui ont choisi leurs reines. Ce bon moment de gourmandise et de respect des traditions a été particulièrement apprécié.

La Chandeleur

La chandeleur a été l'occasion pour tous les élèves de l'école maternelle de travailler en commun.
En effet, dans le cadre des activités scolaires proposées, les Petits et les Moyens ont préparé une délicieuse recette de pâte à crêpes pour l'ensemble des deux classes.
Grâce à l'efficacité des deux aides maternelle, tous les élèves de l'école ont pu déguster rapidement un succulent goûter de la Chandeleur !

Carnaval

Tous les élèves de l'école maternelle ont bravé le froid afin de célébrer le carnaval dans les rues du village.
Chevaliers, princesses, pirates, fées, mousquetaires, « super héros », tigre, tortue ou bien encore lapin ont lancé serpentins et confettis dans la bonne humeur.
Après une belle cavalcade, de bons beignets confectionnés par les familles attendaient les joyeux participants aux joues bien rouges.

Les beignets de carnaval

Voici une recette facile et rapide de beignets de carnaval confectionnés par une famille d'enfants scolarisés à Argancy.

Ingrédients nécessaires

- 500 g de farine,
- 100 g de beurre ramolli,
- 3 oeufs,
- 2 cuillères à soupe de crème fraîche
- 4 cuillères à soupe de sucre en poudre,
- Sucre glace,
- Huile de friture

Recette

1. Mélangez ensemble les oeufs, le sucre et la crème fraîche. Ajoutez le beurre ramolli. Travaillez la pâte en versant progressivement la farine. Vous devriez obtenir une pâte qui ne colle plus aux doigts.
2. Réservez la pâte 1 heure à température ambiante.
3. Saupoudrez un peu de farine sur un plan de travail. Étalez la pâte avec un rouleau à pâtisserie.
4. Avec un couteau, découpez des morceaux de 10 cm de longueur et 3 cm de largeur (à peu près). Au milieu de chaque morceau, taillez une fente de 5 cm.
5. Pour la confection, passez l'une des extrémités du morceau de pâte dans la fente (deux fois) afin de nouer les petit beignets sur eux-mêmes.
6. Chauffez un bain d'huile à 180°C. Mettez vos beignets un à un dans l'huile. Lorsqu'ils remontent à la surface, vous pouvez les laisser dorer un peu, avant de les retirer pour les laisser s'égoutter sur un morceau de sopalin.
7. Servez dans un plat de présentation et saupoudrez de sucre glace.

Rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme

« Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait ! »

Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, on lit :

Article 4. - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Ce que l'on retrouve dans la deuxième Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (préambule de le Constitution du 24 juin 1793) sous une forme légèrement différente :

Article 6. - La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature, pour règle la justice, pour sauvegarde la loi. Sa limite morale est dans cette maxime :
« - Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »

Le civisme à Argancy - Olgy - Rugy

Oui aux « Toutoutnet »

Et pourtant ...
Malgré une information continue via Internet ou le livret municipal, concernant les lieux d'implantation des « TOUTOUNET », nos trottoirs continuent à être salis par nos amis les bêtes, du fait d'un manque de civisme flagrant et d'un manque de respect des autres par certains maîtres.
La Municipalité qui n'a pas hésité à investir dans des « TOUTOUNET » pour contribuer à la propreté de nos villages, ne voudrait pas être **obligée d'appliquer l'arrêté pris le 1er mars 2012**, reproduit en partie ci-contre, suite aux plaintes de concitoyens mécontents, confrontés journellement, devant chez eux, aux déjections canines.

Enfin, laisser son animal faire ses besoins dans les parterres et les espaces verts est également un manque de respect pour le travail de nos équipes techniques qui ne ménagent pas leurs efforts pour nous offrir un village bien fleuri.

Appel est donc fait à un peu plus de civisme de la part des maîtres de nos amis les bêtes.

ARRETE DU MAIRE N°08/2012

Instituant une obligation de ramassage des déjections canines abandonnées sur la voie publique

En date du 01 mars 2012

Article 1er : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Les amendes peuvent coûter très chères !

- Lille : 70 €
- Paris : 162 €
- Dresdes : 600 €

Les allemands ne rigolent pas. À Dresde, une banque de données répertorie l'ADN des chiens, contraints de faire don d'un peu de salive, de manière à retrouver le propriétaire d'une crotte abandonnée sur un trottoir. Celui-ci devra payer une amende pouvant aller de 200 à 600 € afin de couvrir les frais d'analyse. **Bien joué !**

Rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme

Rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme

Oui à un village propre

Et pourtant ...

Certains citoyens se permettent d'entreposer sur les trottoirs ou de jeter sur le domaine public, des choses et autres, empêchant la libre circulation des piétons.

Une fois encore, il est rappelé à tous que ces pratiques sont répréhensibles.
Là encore, il en est appelé au civisme des uns et des autres.

Que fait ce matelas sur le chemin des écoliers ?

Les déjections canines et les poubelles sauvages favorisent la transmission de maladies. Pensez-y !

Les déjections canines sur les trottoirs, les poubelles sauvages sont contraires à toutes règles d'hygiène élémentaires et posent un véritable problème de santé publique en contaminant par des bactéries et des parasites notre environnement proche : commerces, aires de jeux pour enfants, écoles, résidences ...

Les risques parasitaires ne sont pas négligeables : les maladies comme la Toxocarose ou la Toxoplasmose peuvent avoir des conséquences graves, surtout chez les enfants.

Belle leçon de civisme et de solidarité

Lors des périodes neigeuses de février 2013, un citoyen du Lotissement LA CROUEE qui se reconnaîtra, bien qu'habitant à plus de 200 mètres de la maison d'une personne âgée de près de 90 ans, a déblayé la neige afin de faciliter l'accès à son pavillon.

Bravo à celui-ci dont le signalement a été donné en Mairie par cette personne âgée.
Que son acte soit salué et serve de modèle à chacun d'entre nous !

La Municipalité profite de cette occasion pour rappeler que la solidarité entre voisins, déjà pratiquée anonymement par certains de nos concitoyens, est de plus en plus nécessaire dans nos villages.

Ne laissons pas l'individualisme et la peur de l'autre gagner ARGANCY-OLGY-RUGY.

Rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme - rappel civisme

Il ne faut pas nourrir les renards

Les renards sont porteurs d'une maladie grave : l'échinoccocose alvéolaire.
Cette maladie peut engager le pronostic vital et nécessite la plupart du temps un traitement à vie ainsi qu'un suivi médical régulier.

La proximité avec le renard est dangereuse

Les renards sont des animaux sauvages et doivent le rester. Extrêmement adaptables, ils peuvent vivre à proximité directe de l'homme et se débrouiller parfaitement dans les zones habitées.
Ils ont un régime alimentaire omnivore. A côté de rongeurs, d'oiseaux et de vers de terre, ils consomment également des fruits, des baies et des déchets, qu'ils trouvent par exemple sur les composts et dans nos poubelles. Ainsi, la disponibilité alimentaire est-elle grande dans les zones résidentielles, même en hiver, et il n'y a aucun besoin de l'augmenter artificiellement.
Lorsque l'on nourrit des renards, ils s'habituent encore plus à l'homme et risquent de perdre leur crainte naturelle. Des contacts aussi proches avec une espèce sauvage favorisent la transmission de parasites et de maladies. C'est le cas avec l **échinoccocose alvéolaire.**

Le ver du renard est responsable de l'échinoccocose alvéolaire

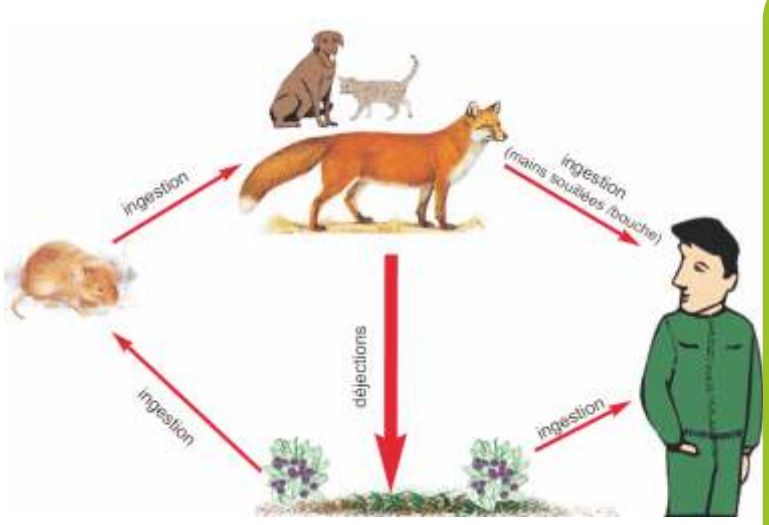

Mode de contamination

Ce parasite infecte à l'état adulte certains carnivores, dont le renard et le chien en particulier. La larve de l'échinocoque se développe dans le foie des rongeurs sauvages comme le campagnol, plat préféré du renard.

En mangeant des petits rongeurs infectés par le parasite, le renard héberge le ver dans son intestin grêle et rejette les oeufs microscopiques dans ses déjections. Ces oeufs adhèrent fortement aux végétaux et aux sols et sont très résistants aux intempéries.
C'est pourquoi vous ne devez pas laisser un renard s'introduire dans votre jardin.

La contamination de l'homme se fait en général :

- en portant à la bouche des mains contaminées par les oeufs du parasite présents sur les végétaux, le sol, le pelage des chiens ou des chats.
- en mangeant des fruits ou des légumes contaminés crus ou peu cuits.

Symptômes et évolution

Pas de symptômes (incubation) pendant plusieurs années.
Envahissement progressif du foie par le parasite.
En l'absence de traitement, décès du malade.

Prévention

Respecter des règles d'hygiène strictes

- Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement :
  - après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales
  - avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail
- Si plaie : laver, savonner puis rincer. Désinfecter et recouvrir d'un pansement imperméable.
- Ne jamais manger de plantes ou de fruits sauvages crus (pissenlits, myrtilles, fraises...), les laver et les cuire.
- Porter des gants pour les travaux de plein air et quand vous vermifugez votre chien ou votre chat.

Prévention - sécurité des personnes âgées

Lors de la distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 60 ans n'ayant pu venir au repas des anciens, il a été remarqué que ces dernières, par manque de vigilance, sont des proies vulnérables face à des personnes rusées et mal intentionnées.
L'isolement est un facteur d'insécurité. Or, en mettant en application quelques règles simples, il est possible de s'en prémunir.

La sécurité, c'est l'affaire de tous.

A votre domicile

N'ouvrez pas votre porte à n'importe qui !

- **Méfiez vous du vol à la fausse qualité** : vérifiez l'identité des personnes qui frappent à votre porte. Demandez à voir leur carte professionnelle, même si elles portent un uniforme. Méfiez-vous des faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité.
- Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.
- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).
- Ne vous laissez pas abuser. Ne signez pas de papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.
- Méfiez vous des visiteurs se prétendant amis de votre famille, anciennes relations de travail, représentants de commerce et de femmes accompagnées d'enfants réclamant un verre d'eau ou un autre service.

Protégez-vous contre les cambriolages

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur. Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clefs. Ne laissez pas vos clefs sous le paillasson ou dans votre boîte à lettres. Changez votre serrure si vous avez perdu vos clefs.
- Laissez un double de vos clefs chez une personne de confiance.
- Ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres, ou votre porte que vous vivez seul ou que vous êtes retraité. Ne faites pas mention, pour les hommes de «veuf», pour les femmes, de «madame», « mademoiselle », ou « veuve ».
- Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles. Ayez à votre portée une lampe électrique.

ATTENTION : Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance. Ils sont tracés au stylo, au crayon ou à la craie devant ou sur votre porte, sur le trottoir. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins et signalez votre absence à la police municipale dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

Protégez vos objets de valeur

Plus que jamais, la hausse du cours de l'or fait des bijoux, par la suite fondus et revendus au poids, une cible de choix. Dans un cambriolage sur deux, bagues de fiançailles et colliers de famille ont disparu. La multiplication des sites Internet dédiés à la vente de particulier à particulier permet d'écouler en toute tranquillité les objets du quotidien. Outre le matériel hi-fi, dans un cambriolage sur trois, les voleurs repartent également avec les outils de jardinage, ou de bricolage.

Et pourquoi pas un coffre-fort ?

Suivant la valeur des objets que vous possédez, le mieux est d'investir dans un coffre-fort. Plusieurs normes certifient la sécurité d'un coffre. Elles ont été établies à partir de tests d'endurance dans des laboratoires. Par exemple, la norme EN 14 450 correspond à un montant assurable inférieur à 8 000 €. La norme EN 1143-1 concerne les coffres-forts dont le montant assurable est compris entre 8 000 € et 300 000 €.
Ainsi, avant de décider d'un achat, analysez bien vos besoins en fonction des objets que vous possédez. Sept types de classes ont été établis :

- Classe 0 ou A2p CSE pour un montant assurable de 8 000 €
- Classe 1 ou A2p IE : 25 000 €
- Classe 2 ou A2p IIE : 35 000 €

Sachez que l'on trouve dans le commerce des coffres-forts de Classe 0 entre 700 € et 1 500 € (suivant la taille de l'appareil).

Que faire en cas d'agression

- **Ne résistez pas. Votre vie est plus précieuse que vos biens !**
- Appelez au secours : criez aussi fort que vous le pouvez
- Observez l'agresseur afin de pouvoir le décrire
- Relevez l'immatriculation de son véhicule, le modèle et sa couleur. Un témoignage précis peut permettre une identification rapide de l'agresseur.

La police municipale, la gendarmerie nationale, engagées dans une démarche de proximité, tendent à mieux assurer votre sécurité.
N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

Police Municipale
Tél : 06 08 37 12 05

Gendarmerie VIGY
Tél : 03 87 77 91 02

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez consulter le site Internet
http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Quelques messages

**Quelques messages de concitoyens reçus par mail en mairie,
dont chacun des mots a été apprécié à hauteur de sa portée.**

De:
Envoyé: lundi 10 décembre 2012 13:55
À: Mairie d'Argancy
Objet: Colis de Noël 2012

Bonjour,

Je tenais à vous remercier pour ce colis, puisque je n'ai pas pût le faire de vive voix.
les conseillers retraités sont tellement pris maintenant,par leur activités personnelles!!!!
Quel dommage, de ne plus avoir ce dialogue avec le conseiller municipal le seul de l'année.

Des bons chocolats à Noël, c'est quand même mieux que les briquettes pour nos vieilles dents!!!

Que l'on paie les conseillers ou les employés communaux à faire le boulot c'est toujours nous qui payons.
Si moi, je ne vous le dis pas personne ne vous en fera la remarque.
Contente d'avoir reçu ce colis,j'espère ne pas tourner en mirabelles!!!

Passer de Bonnes Fêtes

A bientôt

De:
Envoyé: mardi 11 décembre 2012 11:15
À: Mairie d'Argancy
Objet: Meilleurs voeux.

REÇU LE
11 DEC. 2012
MAIRIE D'ARGANCY

Monsieur le Maire avec votre Conseil Municipal,

Merci pour ce colis de gâteries typiquement lorraines, représentatives de notre patrimoine rural. Gâteaux et chocolat à la mirabelle ont déjà satisfait notre gourmandise !

Outre vos mille actions menées pour le bien de notre communauté - elles méritent d'être soulignées, nous apprécions particulièrement votre opiniâtreté dans la défense de notre bel espace campagnard face à la frénésie d'expansion industrielle tous azimuts de notre actuelle Communauté de Communes.

Nous souhaitons vous voir gagner, avec nos communes amies, ce rude combat démocratique.

Joyeux Noël ! Bonne Année et, BONNE SANTE, source d'optimisme et d'allant dans la réalisation de toute saine ambition et souhaits pour chacune et chacun d'entre nous.

Bien à vous

Objet: Le CD sur l'espace naturel des gravières

Message: Un très grand merci à toute l'équipe municipale pour ce formidable CD sur notre espace naturel des gravières.

Les images sont magnifiques, le reportage est complet et éducatif et restitue merveilleusement bien ce lieu magique à toutes les saisons.

Jean-Paul mon compagnon et moi-même pensons avoir beaucoup de chance de vivre dans cette belle et riche campagne et sommes très fiers de notre municipalité.

Merci encore à vous et félicitations pour avoir magnifié notre beau village et son trésor naturel.

Ecole Maternelle Erckmann Chatrian
52 rue de Bussière
57640 ARGANCY

REÇU LE
526 19 FEV. 2013
MAIRIE D'ARGANCY

Compte rendu du Conseil d'Ecole
du 2ème trimestre
le 15 février 2013 à 17 h 15

Remerciements :

Les enseignantes tiennent tout particulièrement à remercier la municipalité pour son investissement auprès de l'école et le personnel communal pour tous les travaux réalisés.

Mme DORN Anne,
La secrétaire de séance,

Melle SELLES Laurence
La directrice.

3

Objet: Bravo !

Message: je viens de recevoir le CD que vous avez fait réaliser sur l'espace des gravières. Je le trouve vraiement génial, comme l'initiative d'aménager ce site de cette façon là Merci et félicitations à toute l'équipe municipale qui nous permet de vivre et de profiter de cette nature si proche et si bien valorisée.

Très belles images près de chez nous, très belle initiative, qui se doit d'être saluée. Bravo à tous ceux qui se sont investis dans ce beau projet.
Notre commune, contrairement à d'autres qui n'ont pas cette chance, bénéficie d'énormes ressources qu'il faut continuer à développer et à mettre en valeur.

Bon courage,
Cordialement,

De:
Envoyé: lundi 4 mars 2013 08:35
À: mairie.argancy@wanadoo.fr
Objet: DVD Espace Naturel Sensible

Monsieur le maire mesdames et messieurs du conseil

Un grand merci pour ce superbe DVD que je ne me lasse pas de visionner .
Des images magnifiques de notre environnement merci à Franck pour la réalisation .

Des explications claires concernant les travaux engagés .

Ce dvd m'a donné envie de mettre mes chaussures et de me rendre sur le site pour profiter de cet espace .

Cela nous permet de réaliser que nous vivons dans un village magnifique .

Encore une fois MERCI

A savoir

Faut-il un éthylotest dans sa voiture ?

Selon un décret publié le 1er mars 2013 au Journal officiel, les automobilistes devront continuer à posséder un éthylotest dans leur véhicule, mais en son absence ils ne seront pas sanctionnés.

Etat-civil

Naissance

Pas de naissance ce trimestre

Mariage

Tiziana DE GRAZIA et Nicolas DELOFFRE
mariés le 26 janvier 2013

Décès

Pas de décès ce trimestre

Comment recevoir ARGANCY 2013 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'ARGANCY pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal ARGANCY 2013.
Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20

Horaires des messes

Avril

Samedi 6 avril	18H30 Trémery
Dimanche 7 avril	**10H00 Argancy**
Samedi 13 avril	18H30 Ennery
Dimanche 14 avril	10H00 Malroy
Samedi 20 avril	18H30 Chailly
Dimanche 21 avril	10H00 Flévy
Dimanche 28 avril	10H00 Ay/Moselle

Mai

Samedi 4 mai	**18H30 Argancy**
Dimanche 5 mai	10H00 Trémery
Mercredi 8 mai	10H00 Chailly (Anciens combattants)
Jeudi 9 mai	10H00 Malroy et Ennery (Ascension)
Dimanche 12 mai	10H00 Ay/Moselle
Samedi 18 mai	18H30 Ennery
Dimanche 19 mai	10H00 Ay/Moselle (Pentecôte)
Samedi 25 mai	18H30 Ennery
Dimanche 26 mai	10H00 Flévy

Juin

Samedi 1er juin	18H30 Malroy
Dimanche 2 juin	10H00 Trémery
Samedi 8 juin	18H30 Ay/Moselle
Dimanche 9 juin	10H00 Ennery
Samedi 15 juin	**18H30 Argancy**
Dimanche 16 Juin	10H00 Ennery
Samedi 22 juin	18H30 Flévy
Dimanche 23 juin	10H00 Malroy
Dimanche 30 juin	10H00 Chailly

Manifestations du trimestre

Avril		
7	Brocante	Familles Rurales
14	Marché fermier et troc aux plantes	Municipalité
14	Régate « Les Voiles »	CYVM
15	Réunion « Cuisinez malin »	Communauté de Communes
21 et 28	Régates des dimanches	CYVM
Mai		
1er	Marche du 1er mai	Inter-association
9	Tournoi ORION	Argancy Pétanque
20	Tournoi Laurie Créations	Argancy Pétanque
5 -26	Régates des dimanches	CYVM
29	Contes de printemps	Bibliothèque
Juin		
7	Tournoi Vinoshop	Argancy pétanque
7	Assemblée générale	US Argancy
12	Eclats de bois	Bibliothèque
20	Visite des jardins en Lorraine	Municipalité
21	Représentation danse	Familles Rurales
22	Représentation théâtre	Familles Rurales
26	Représentation cirque	Familles Rurales
2-30	Régates des dimanches	CYVM

Vacances de printemps

Centre aéré (3-12 ans)
Du 22 avril au 3 mai 2013

Accueil des ados
Du 29 avril au 3 mai 2013
les après-midi

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

PLUME SARL 03 82 52 90 60